



SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025 à 18H00

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

15 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
3 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa	Maeva Aubertin a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christine Rieu
5 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner Anne-Laure d'Alauzier	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Christelle AUBERTIN		
Délibération	08.10.02		
Objet :	Remise gracieuse – location salle des fêtes – Madame Cluchier		
Rapporteur	Mariel MARTIN		
N° Acte	7.1		

Le dimanche 29 juin dernier, la salle des fêtes Pierre Cuer a été louée au profit de Madame Cluchier Marion. Lors de cette location il est apparu un problème avec le système de climatisation et le frigidaire. Tous deux n'ont pu fonctionner correctement.

Ce désagrément fut impactant et n'a pas permis une location dans des conditions optimales.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal d'approuver une remise gracieuse sur le montant de la location qui s'élevait à 200 euros.

Vu la délibération n°11.12.03 du conseil municipal en date du 11 décembre 2024 relative aux tarifs et modalités des locations des salles communales, mise à disposition de tables et de chaises communales.

Considérant les impondérables techniques survenus durant le temps de location de l'espace.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver une remise gracieuse de 100 euros relative à la location de la salle des fêtes le 29 juin 2025 au profit de Madame Cluchier Marion.
- Dire que le titre de recettes n°274, bordereau 55, d'un montant de 200 euros doit être réduit de 100 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette présente délibération.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour, le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 10 octobre 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

